

MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN FORMATION INITIALE EN LICENCE PROFESSIONNELLE

Les inscriptions sur le web démarrent le 17 juillet pour les LICENCES

Vous êtes admis dans l'une des formations de l'IUT de THIONVILLE-YUTZ.

Et vous avez acceptez la formation proposée.

Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de **vos** réussite
bac + 2 :

LES ETUDIANTS N'AYANT JAMAIS ETE A L'UNIVERSITE DE LORRAINE (Étudiants dans le supérieur hors université de Lorraine) CHOISIR INSCRIPTION

<https://inscriptions.univ-lorraine.fr/>

METTRE EC suivi de votre numéro d'OPI

LES ETUDIANTS ETANT DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE CHOISIR RE-INSCRIPTION

<https://reinscriptions.univ-lorraine.fr>

METTRE VOTRE NUMERO D'ETUDIANT UL

Pièces justificatives dématérialisées à mettre en ligne, à avoir en votre possession lors de votre inscription

- copie de la pièce d'identité
- photo (pour établir votre nouvelle carte étudiant)
- copie de la carte vitale avec le n° de sécu lisible ou copie de l'attestation de carte vitale
- copie du relevé de notes du baccalauréat et du relevé de notes de BAC + 2
- copie de l'attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté
- copie de l'attestation de prise en charge par une autre sécurité sociale (si non affilié SS étudiante) couvrant l'année universitaire
- copie assurance responsabilité civile de l'année 2017-2018
- autorisation étudiant mineur

Pour les boursiers :

La notification universelle de bourse

<http://www.crous-lorraine.fr/bourses/>

Attention : si vous ne téléchargez pas la notification, vous devrez payer la totalité des droits d'inscription, puis en demander le remboursement en vous présentant le plus rapidement à la scolarité afin de régulariser vos droits.

Étudiant salarié :

Si Contrat de travail étudiant Contrat du 1/09/17 au 30/08/2018 à raison de 150h par trimestre ou 600h par an

Téléchargez vos pièces sur le site suivant : [URL_PJ_WEB] en mettant bien entre crochets

NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, et de la mise à jour au service scolarité. Le montant des droits est fixé annuellement par arrêté ministériel (les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces droits à l'exception de la médecine préventive (montant fixé annuellement)).

Le service scolarité se tient à votre disposition en cas de problème : iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr

Les places devenues vacantes seront attribuées au fur et à mesure aux candidats des listes complémentaires qui auront confirmé leur maintien. L'information concernant les admissions sera communiquée aux candidats sur le site internet. Vous devez donc vous connecter régulièrement pour suivre l'évolution de votre candidature SUR ECANDIDAT .

Il faudra suivre la procédure des candidats admis en liste principale.

Vous êtes **candidats refusés**, la décision du jury d'admission est définitive pour la session de recrutement.

ATTENTION

LE SERVICE SCOLARITE EST FERME DU 21/07/2017 AU 27/08/2017

N'envoyer aucun chèque pendant les fermetures

DANS LE CAS OU VOUS NE PAYEZ PAS PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE

Vous devez impérativement envoyer un chèque du montant de l'inscription demandée à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Lorraine et l'envoyer à :

(Nous ne pouvons pas valider votre inscription sans paiement)

**IUT THIONVILLE YUTZ
ESPACE CORMONTAIGNE
SERVICE SCOLARITE
57970 YUTZ**

**Nous pourrons alors finaliser votre inscription
LES CARTES ETUDIANTS SERONT A RETIRER AUPRES DU SECRETARIAT PEDAGOGIQUE DE VOTRE
FORMATION LE JOUR DE LA RENTREE**

**EN CAS DE SOUCI CONTACTER LE SERVICE SCOLARITE AU 03 72 74 98.08 ou 09
iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr**

ATTENTION

En vous inscrivant à l'IUT, vous allez acquérir le statut d'étudiant. Lors de votre inscription administrative, vous devrez donc obligatoirement, et sauf cas particuliers (tableau en annexe), vous affilier à la Sécurité Sociale Etudiante auprès d'une mutuelle étudiante (LMDE ou MGEL), seul organisme habilité à gérer le Régime de Sécurité Sociale des étudiants. Sans affiliation, votre inscription ne pourra pas se faire.

() Pour tous les cas particuliers vous devrez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui vous couvre actuellement, contrat de travail, Carte Européenne d'Assurance maladie...*

Les représentants des deux mutuelles étudiantes, MGEL et LMDE, sont joignables sur Metz.(voir adresse ci-dessous)

Vous devrez faire un choix entre l'une ou l'autre de ces mutuelles. C'est pourquoi il est fortement conseillé de prendre contact dès maintenant avec ces organismes afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à votre choix.

A l'issue de votre inscription administrative, n'oubliez pas de vous rendre auprès de la mutuelle étudiante que vous aurez choisie pour activer vos droits de Sécurité Sociale.

LMDE : 33 place D'arros57000 metz

Tél : 0811505633

<https://www.lmde.fr>

MGEL : 11 boulevard Sérot - 57000 METZ

Tél :03 87 30 34 14

<http://www.mgel.fr>